

## AVIS AU PUBLIC

### Projet de lotissement

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la Commune de Mondercange dans sa séance du 21 novembre 2025 a approuvé sous la condition d'une clause suspensive le projet de lotissement concernant la parcelle de terrain sise à 19, rue des Champs à Bergem, inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le numéro cadastral 1239/2700 d'une contenance d'environ 14a90ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 25 novembre 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Jeannot Fürpass

bourgmestre

  
Guy Rosen  
secrétaire